

Programme de formation

La SCI : aspects patrimoniaux et fiscaux

Objectif de la formation

Différentes options s'offrent au chef d'entreprise en matière de détention de l'immobilier d'entreprise. Cette formation vous propose un panorama des possibilités qui existent et met l'accent sur la Société Civile Immobilière (SCI).

À l'issue de cette formation, vous pourrez :

- Mesurer l'intérêt de la détention d'un immeuble par une SCI
- Analyser les éléments à prendre en compte pour la gestion en SCI sur un plan patrimonial et fiscal
- Identifier les règles juridiques et fiscales applicables aux SCI

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **Panorama des possibilités à votre disposition**
L'inscription du bien immobilier à l'actif du bilan de l'entreprise individuelle
La conservation du bien immobilier dans son patrimoine privé
La Société Civile Immobilière
- **L'acquisition en SCI**
- **L'apport d'un bien existant à une SCI**
- **La fixation du loyer**
- **L'option à la TVA sur les loyers**
- **Les charges de l'immeuble**
- **Le statut fiscal de la SCI : revenu foncier ou impôt sur les sociétés**
- **Quel capital social pour la SCI ?**
- **L'acquisition en crédit-bail immobilier**
- **Le démembrement temporaire d'usufruit**

Intervenant



Daniel Forestier,
Expert-comptable et commissaire aux comptes

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.

 **Mardi 22 octobre 2024**
De 9h à 17h30

 **7 heures**

 **Présentiel à Picpus,**
Paris 12^{ème}

 **18 personnes maximum**

 **Experts-comptables et**
avocats

 **Adhérent/Correspondant :**
inclus
Autres publics :
400 € HT – 480 € TTC



Accessibilité aux personnes en
situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités
d'accueil, merci de prendre
contact avec Dimitri Boyer au
01.53.33.34.85